Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE
SESSION PRINTEMPS 2007

U 50 – DESSIN APPLIQUE A LA PROFESSION.

Durée 4 heures.
Coefficient 3.

'... ET L'EAU CLAIRE JAILLIT DES FONTAINES '.

BAREME.

2.1 Création de la fontaine végétale.

2.2.1 Recherches (document 4/5).	**15 points**
- Justesse et pertinence des traductions graphiques (mots),	07 points
- Diversité des recherches,	05 points
- Justification des choix et respect des croquis annotés.	03 points
2.2 Projet (document 5/5).	**25 points**
- Reconnaissance des végétaux, des accessoires, des matériaux,	07 points
- Faisabilité du projet,	05 points
- Qualité de l'harmonie colorée,	03 points
- Rendu des volumes,	05 points
- Qualité graphique,	03 points
- Soins et propreté.	02 points

TOTAL : **/ 40 points.**

/20 points.

89

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.